

ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) :

cf <http://udaf77.fr/pages/asll/>

Service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Ce service a été créé en 1990, en application de la loi Besson relative à la mise en œuvre du droit au logement pour les Personnes Défavorisées.

Sa mission s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'intervention redéfini par le Conseil Général à compter du 1er avril 2009.

Objectif

L'Accompagnement Social Lié au Logement a pour but, dans une logique d'insertion (et non d'urgence), d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement. Il s'adresse à tout ménage éprouvant des difficultés particulières et s'inscrit dans une prise en charge globale.

L'Accompagnement Social Lié au Logement repose sur une relation d'aide. Il est mis en œuvre par un travailleur social et engage le ménage dans un projet d'actions en vue du rétablissement de sa situation :

Contenu

Pour l'accès:

Définition d'un projet d'intervention
mise à jour des difficultés administratives (dettes, documents...)
travail sur le budget (ouverture de droits, mensualisation des charges, paiement régulier du loyer...)
constitution de demandes d'aides (financières, matérielles...) et/ou de demandes de logements
information sur les conditions d'accès (déménagement, droits, assurances...)
implication du ménage dans les démarches

Pour le maintien:

utilisation du logement et des parties communes(entretien...)
insertion dans l'environnement (relations avec le voisinage...),
travail sur le budget (ouverture de droits, mensualisation des charges, paiement régulier du loyer...),
rétablissement des relations avec le bailleur et/ou d'autres organismes,

mobilisation des dispositifs afin de solder les dettes (dossier F.S.L., dossier de surendettement...).

Ce projet d'actions fait l'objet d'une contractualisation entre le travailleur social référent de l'UDAF et le ménage. La durée de l'ASLL ne peut excéder deux ans.

Modalités d'intervention

Sur mandatement des MDS, après étude par ces dernières de demandes d'intervention d'origines diverses : travailleurs sociaux, bailleurs, CCAS, Commission FSL ... Un bilan diagnostic de la situation des ménages en difficulté est réalisé avant l'engagement d'une mesure d'ASLL.

Contact:

UDAF de Seine et Marne
56, rue Dajot
77000 MELUN